## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

## VILLE DE 6140 FONTAINE-L'EVEQUE

Séance du 02 juillet 2024



## Présents:

M. Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président; Mme Barbara OSSELAER, M. Philippe D'HOLLANDER, Mme Christine BRUYERE, M. Gianfranco AUGELLO, M. Sébastien VERSTRICHT, Échevins:

M. Michele SICILIANO, Président du CPAS; Mme Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

**Point 28**: Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue des Carrières, 58 à 6140 Fontaine-l'Evêgue, cadastré 1ère division section B n°360 R - 361 F 3 - 361 E 3 - 360 W - 361 Y 2 - 361 Z 2

## Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Vu la demande de Maîtres ROMAIN, Notaires associés, datée du 07/06/2024 portant la référence "4068/DD" relative à un bien sis **rue des Carrières, 58 à 6140 Fontaine-l'Evêque, cadastré 1ère division section B n°360 R - 361 F 3 - 361 E 3 - 360 W - 361 Y 2 - 361 Z 2**;

Considérant que le bien appartient actuellement à Monsieur \_..\_\_.,

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial : <u>"Les biens en cause :</u>

- Sont situés en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- Sont raccordables à l'égout ;
- Bénéficient d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- Sont à moins de 200m d'une conduite FLUXYS (avis à solliciter auprès de FLUXYS BELGIUM S.A.: Avenue des Arts, 31-1040 Bruxelles. Tel: 02/282.72.53);
- Sont longés par le sentier n° 63;
- Est visé en partie à la carte archéologique la parcelle B n°360 R (les avis de la CRMSF, AWAP et SPW seront sollicités pour tous les actes soumis à permis d'urbanisme pour lesquels il y a modification du relief du sol et du sous-sol;
- A fait l'objet de permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 :
  - à Monsieur ADANT Jena-Pierre en date du 20/02/1985, réf.: 009/85/FE ayant pour objet la construction d'une véranda et un garage ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1er janvier 1977;
- N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;
- Considérant qu'il existe des discordances entre la situation au Cadastre et la vue aérienne pour la parcelle B n° 360 R : pose de volets avec caisson extérieur + peinture façade (soubassement gris clair devenu grs foncé avec une hauteur plus grande, il y aura donc lieu de prouver la régularité des constructions ou de régulariser la situation ;

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière.

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : www.klim-cicc.be.

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70 € représentant les frais de recherche (facture annexée à la présente);

Duácousto

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé TCDV\_BAUR\_NOT\_217\_2024\_MD;

**DECIDE**:

Article 1: de délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

<u>Article 2</u>: de facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020 ;

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La Secrétaire, Le Président,

(s) Laurence BOULANGER (s) Gianni GALLUZZO

Pour extrait conforme:

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

(s) Laurence BOULANGER (s) Gianni GALLUZZO